

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 13 octobre 2018

C R. DE LA REUNION DE BUREAU SUIVIE DE LA REUNION DE QUARTIER N° 5

Samedi 13 octobre 2018

Maison intergénérationnelle Saint Georges

Référence à rappeler : N°20181013/67-CILLSOS/FPABJCB

Présents : Mmes S. ARDOUIN – H. BERENGER – J. FEMENIA – J. PAOLI. et MM. J-C. BARDELLI – A. BISCOS – A. BONNET – J. MEDURI – F. POURCHIER – P. ROUME – H. VILLA

Excusés MM. J. GATEL – G. MATHIEU – A. ROZES – A. TELLE – D. VIGLIETTI

🚩 09h00 Le Président ouvre la réunion du Bureau

Après une légère correction, le PV de la réunion du CA du 8 septembre tenu dans les locaux du restaurant « l'Effet Mère » au Bar des Plaines sera tiré et diffusé.

1 – Facturation de l'eau : Selon plusieurs personnes qui se sont rendues dans les locaux de la Seynoise des Eaux, celles-ci n'ont pu obtenir la moindre information sur la facturation du prix de l'abonnement des « compteurs verts ». A qui donc faudra-t-il s'adresser pour obtenir une réponse correcte ? S'il est exact que le prix de l'eau a effectivement baissé lors du changement de distributeur (de la SEERC vers la Seynoise des Eaux) le prix de l'abonnement des compteurs verts a fait un bond considérable et nous sommes en droit de nous poser la question : pourquoi une telle augmentation sans explication ? Toute question devrait pouvoir recevoir une réponse de la part de La Seynoise des Eaux puisque c'est son rôle...

2 – Vie associative : notre Président, accompagné de deux membres du Bureau, a participé à une réunion plénière le 4 juillet relative à l'établissement d'une charte des engagements réciproques entre la ville et les associations sur le territoire Seynois. Espérons que celle-ci aura des répercussions positives.

3 – Port de Brégaillon : Une rencontre avec l'association MART nous a permis de prendre connaissance d'un projet concernant l'agrandissement des quais du port de Brégaillon. A sa lecture, nous constatons que l'accès au port de la Seyne est de plus en plus réduit. Ce projet semble permettre l'arrivée d'un système de ferroutage et d'amarrage des « Corsica-Ferries » destinés aux croisières en Méditerranée.

4 - Antenne SFR carrefour des 4 chemins du Mai : Les services de la Gestion Domaniale de la ville de La Seyne sur Mer nous a remis une copie de la fiche de synthèse du rapport de mesures des champs électromagnétiques mesurés aux alentours du carrefour des Quatre chemins du Mai, suite à la mise en service de l'antenne relais de la téléphonie mobile.

Conclusion du rapport de mesure : Le rapport de mesure conclut au **respect** des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002

Niveau global d'exposition : 0,62 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par décret du 3 mai 2002 est **28 V/m**

5 – Entretien avec M. le Maire : Une délégation de notre CIL s'est entretenue avec M. le Maire le mercredi 5 septembre afin d'évoquer les problèmes que ne manqueront pas d'induire les constructions de 32 logements sociaux le long du chemin de la Donicarde. A ce jour rien n'est encore figé mais nous restons vigilants sur l'avancée de ce dossier. Les riverains proches ont établi une ASL composée de plus de 80 membres afin de pouvoir faire connaître leurs inquiétudes et peser sur les décisions qui vont en découler. Affaire à suivre.

Concernant le projet d'aménagement d'un quartier incluant la mixité sociale à Coste Chaude, la décision échappe à la commune et est gérée à présent par M.TPM. M. le Maire n'a plus la main sur ce dossier qui est par ailleurs bien avancé. Pour le CILLSOS, bien que nous soutenions les riverains de ce futur quartier, nous notons le peu de réaction de ceux-ci par rapport aux enjeux liés à leur avenir. Cependant, nous sommes bien décidés à voir l'aménagement total du chemin de Mauvéou avant le démarrage de ce chantier qui va forcément engendrer de très gros problèmes de circulation dans le secteur.

6 – Transport en commun : Des améliorations sont envisagées sur le réseau MISTRAL, mais celles-ci ne concernent pas notre commune. Nous sommes encore les oubliés de M TPM !

7 – Panneaux solaire photovoltaïques : Il semble que dorénavant, les bâtiments publics pourront recevoir des panneaux solaires. A la mairie on nous avait pourtant affirmé l'inverse ! Info à vérifier : Le service Incendie « Pompiers » serait opposé à ces implantations.

8 – Nouvelle OPAH-RU en centre-ville : Le 11 octobre s'est tenue dans la salle du conseil municipal une réunion d'information et de concertation publique avant de lancer une nouvelle OPAH-RU sur le centre-ville qui sera sous le pilotage de la Métropole TPM. Ce dispositif permet aux propriétaires occupants ou bailleurs de profiter de subventions pour rénover leur patrimoine bâti. Cette opération doit démarrer en 2019.

9 – Participation Citoyenne : Une liste de volontaires a été dressée par le CILLSOS, elle sera transmise à M. LAGUARRIGUE, Délégué auprès du Commissaire à la cohésion police population dans le cadre du projet « Réseau Citoyens Vigilants »

10 – Invitations :

- Le 06.09.18 : Vernissage exposition VIVARIUM
- Le 11.09.18 : Inauguration de l'exposition « Casinos »
- 14 – 17 septembre Journées Européennes du Patrimoine
- Le 25.09.18 : Cérémonie nationale d'hommage aux Harkis et autres membres formations supplétives
- Du 05 octobre au 10 novembre exposition Françoise Spiekermeir
- Le 06.10.18 : Lancement départemental de la fête de la science
- Le 25.10.18 : Vernissage exposition 14 – 18 Mission Centenaire, Bourse du travail

11 – Articles de Presse :

- Le 04.09.18 : Réseau de transports Mistral : les nouveautés de la rentrée côté bus
- Le 09.09.18 : Forum des associations : les visiteurs fidèles au rendez-vous
- Le 09.10.18 : Du pain empoisonné trouvé à Janas

- Le 12.09.18 : Des chiens empoisonnés après la ballade à Janas
- Le 15.09.18 : Deux projets de plages privées menacés aux Sablettes
- Le 22.09.18 : Fête de la gastronomie : du bon, du bio au domaine de Fabrégas
- Le 23.09.18 : Un festival de saveurs et de couleurs au domaine de Fabrégas
- Le 28.09.18 : La ville change d'exploitant pour le camping de Janas
- Le 28.09.18 : Echos du Conseil : Un nouveau règlement pour Barban (tennis)
- Le 05.10.18 : La station Amphitria ouvre ses portes au public
- Le 09.10.18 : Concours de crèches familiales 2018
- Le 10.10.18 : Une réunion publique sur l'amélioration de l'habitat en centre-ville

12 – Tour de table :

Adrien BISCOS s'inquiète, au vu des catastrophes connues ce jour, de l'état du lit du vallon du Loup. Il demande que les propriétaires riverains soient mis en demeure de réaliser les travaux d'entretien qui leur incombent. Idem que les services communaux fassent de-même sur les sections dites publiques de ce vallon. Il s'inquiète également de la situation du mur de clôture mitoyen avec la propriété Coste-Chaude, contre lequel les nouveaux arrivants ont entreposé de grosses quantités de terre qui risquent d'effondrer ce mur.

13 – Magazine « Le Seynois » N° 83

✚ 10H00 : fin de la réunion du Bureau

Prochaine réunion du Bureau le samedi 10 novembre à 9h30
Maison de quartier Jean Bouvet

C.R REUNION DE QUARTIER N° 5

Secteurs 10 – 12 -15

✚ 10h20 : Début de la réunion de Quartier N° 5

Le Président accueille nos invités et ouvre la séance. Il remercie tout d'abord Madame Catherine COILOT pour sa gentillesse et sa disponibilité pour nous accueillir dans les locaux de la maison Saint Georges en ce samedi matin.

Puis il remercie les nombreuses personnes qui ont répondu présent à notre invitation ainsi que nos élus et en particulier :

- **M. Claude ASTORE**, Adjoint à M le Maire délégué à la sécurité et aux travaux
- **M. Damien GUTTIEREZ**, Conseiller départemental La Seyne Nord
- **M. Patrick DUCHEIX**, Chef de la police Municipale
- **Mme Jocelyne LEON**, Adjointe de quartier Sud
- **Mme Marie VIAZZI**, Conseillère Municipale
- **Mme Nathalie MILLE**, Conseillère municipale
- **Mme Lydia GARCIA**, Représentante d'Allô La Seyne
- **M. Le Maire**, retenu pour d'autres obligations nous prie de bien vouloir l'excuser et confie à **M ASTORE** le soin de le remplacer.

Se sont également excusés : **Mme Nathalie BICAIS** et **M. Joseph MULÉ**, Conseillers départementaux La Seyne Sud.

Le Président prend alors la parole et se dit surpris de n'avoir reçu aucune question de la part de nos adhérents résidants dans les secteurs concernés pour laquelle cette réunion est dédiée.

Il évoque cependant les questions qui préoccupent ceux-ci et tout d'abord :

- 1 - Avenue Allende :

Y a-t-il vraiment une volonté de la part du département de remplacer les feux tricolores au droit du Centre Commercial Intermarché par un giratoire ? Cela semble pourtant avoir été envisagé ?

M. ASTORE nous précise que les services compétents de notre commune ont déjà étudié la question, les feux tricolores disparaîtront et un giratoire de forme allongée sera implanté au droit du centre commercial. Ce giratoire aura la physionomie semblable à celui réalisé aux intersections des voies D559, avenue Lamarque et boulevard Stalingrad. Ce dispositif a le mérite de fluidifier la circulation sans créer des ralentissements. Les études réalisées par les services techniques ont été transmises aux services compétents du Département le 9 juillet. La réalisation pourrait être entreprise dès 2019. L'appui de M. GUTTIEREZ, Conseiller Départemental, est fortement souhaité. Celui-ci promet de faire avancer le projet avec notamment le concours de Mme BICAIS autre élue départementale.

A ce jour le partage des compétences entre la Commune, la Métropole et le Département semble générer un conflit dont notre commune paye les frais !

- 2 - Route Départementale 16, section comprise entre les giratoires Docteur Sauvet et Pas-du-Loup :

Cette portion de route supporte un trafic considérable. Avec la corniche de Tamaris, elle est la seule voie d'accès en particulier, à la Commune de St Mandrier. D'énormes camions l'empruntent chaque jour.

M. ASTORE confirme que cette voie est frappée d'alignement afin de la recalibrer. Il est dommage que ce recalibrage n'a pas été réalisé au moment de la réfection complète du reste de cette voie en 2000. Il aurait été douloureux à cette époque pour les riverains mais judicieux d'élargir cette section de voie dans la continuité du reste de la RD16 dont les riverains plus à l'Ouest, ont eu à subir, eux aussi des expropriations pour le bien de la communauté.

Une solution provisoire semble pouvoir être envisagée en réalisant un sens de circulation du type Giratoire qui nécessiterait de rendre en sens unique Ouest-Est cette section de voie mais inclure le chemin des Oliviers dans un grand Giratoire en rendant celui-ci en sens unique Nord-Sud. M. GUTTIEREZ confirme que dans cette perspective, le Département prendrait en charge l'entretien de ces voies. Par contre il est partisan de faire disparaître les emplacements réservés établis depuis fort longtemps, ce que réfute M. ASTORE qui est pour le maintien de ceux-ci.

Notre Président souhaite que ces problèmes soient réglés et dans ce but il demande que soit envisagée une réunion de concertation entre les décisionnaires concernés, afin de voir aboutir une solution définitive.

Nos adhérents présents dans la salle sont impatients de voir également aboutir un projet quel qu'il soit.

De son côté Mme LEON confirme que c'est bien au Département de trouver et appliquer une solution définitive à ce problème.

- 3 - Route de Fabrégas :

Notre Président demande : quand pourra-t-on espérer voir un aménagement complet et définitif sur sa section la plus au Nord entre le giratoire Sauvet et l'entrée du quartier St Georges ?

M. ASTORE nous confirme que la commune possède l'intégralité des emprises foncières (obtenue en compensation de l'attribution des permis de construire). A ce jour et en fonction du budget, seule la mise en sécurité a été réalisée par la pose de J11 le long des rives. Par contre le devis pour la réalisation intégrale des travaux a savoir : les emprises au sol, les divers réseaux tel que l'eau l'assainissement les pluviaux les liaisons électriques et téléphoniques les éclairages les clôtures etc, représentent une somme de 600.000 à 800.000 euros, Ce budget comprenant les études et les travaux sera financé par la Métropole à partir de 2020. (Bien évidemment suivant son programme...)

Une question de la salle : Compte tenu du nombre croissant des constructions certains riverains s'inquiètent de savoir si les réseaux « pluvial » ou « assainissement » seront capables d'absorber le surplus d'effluents.

M ASTORE confirme que tous les réseaux ont été suffisamment dimensionnés et que la Commune est dans l'obligation d'accepter tous les permis de construire dans le cadre du PLU actuel.

- 4 - Entretien du vallat du Loup :

Une question de la salle : Est-ce que le lit de ce vallat est correctement entretenu de la part des riverains propriétaires qui ont obligation de nettoyer le lit de manière à le tenir dans ses dimensions d'origine en largeur et en profondeur ? Les épisodes de fortes précipitations que nous connaissons de nos jours posent quelques inquiétudes de la part de certains riverains.

M. ASTORE nous confirme que le service communal des préventions des risques se charge d'inviter courtoisement mais énergiquement les propriétaires riverains d'assurer ces travaux. Il rappelle qu'aucune construction ne doit être réalisée dans le lit de ces vallats (ce qui n'est pas toujours respecté !) De son côté la mairie assure les entretiens à sa charge.

Notre collègue Adrien BISCOS évoque un problème créé le long du mur mitoyen entre son lotissement et le nouveau lotissement Coste Chaude. Les nouveaux propriétaires de ce lotissement ont accumulé un important tas de terre contre ce mur qui risque de s'écrouler. *Mme VIAZZI nous informe se charger personnellement de ce problèmes en se rendant sur place.*

M. ASTORE nous indique que les bassins de rétention sont à présent végétalisés dans le but de laminier le courant descendant.

Par contre, le bassin de rétention situé en limite de la caserne des pompiers, vient d'être acquis par la commune. Il sera relié au vallat du Loup.

Notre Président émet le souhait qu'une visite des vallats de la commune soit réalisée en commun (CIL et services techniques). *M. ASTORE nous indique qu'il est d'accord.*

- 5 - Devenir du terrain vacant situé derrière la maison St Georges :

Les résidents du quartier St Georges souhaitent connaître quel avenir est envisagé pour aménager le terrain vacant derrière la maison St Georges.

La commune s'orienterait vers un aménagement du type jardin public. Dans cette perspective, elle fera appel aux compétences d'un aménageur spécialisé dans la réalisation de jardins associatifs. Un avant projet sera remis à notre Président.

M. DUMOUTIER, Président du collectif St Georges, nous confirme avoir établi et transmis à la commune un avant projet concernant cet espace. Il conviendra donc de rapprocher ces projets afin d'en finaliser un pour le bien collectif.

Il insiste sur la priorité absolue de sécuriser ce quartier et de « chasser » de celui-ci les individus indésirables venant y exercer pendant la nuit, leurs activités illicites. Par ailleurs, il demande la possibilité d'installer dans ce quartier un commerce de proximité. De même d'y implanter une caméra de surveillance. Sa présence pourrait à elle seule dissuader quelques individus suspects.

M. DUCHEIX chef de la Police Municipale confirme que de fréquentes rondes nocturnes sont réalisées dans ce quartier et que quelques individus indésirables ont déjà été interpellés.

De son côté, notre Président regrette que le CIL n'ait pas été invité à la réflexion conduite sur ces sujets.

M. ASTORE souhaite pouvoir établir un contact avec ces jeunes leur demandant de respecter les règles de civilité envers les résidents. Il invite les résidents à créer un réseau de surveillance en collaboration avec le Commissaire de la Police Nationale.

Un intervenant dans la salle, qui ne s'est pas présenté, demande que les services de la commune entreprennent l'égavage de branchages gênant la sortie du lotissement des Acacias. *Deux possibilités 1° ces végétaux sont sur le domaine public et la mairie devra les élaguer. 2° Ces végétaux sont sur le domaine privé et ce sont les copropriétaires à entreprendre leur élagage.*

Une autre intervention : dans le lotissement des Acacias pourquoi n'y a-t-il pas de passage d'un véhicule Pizzorno pour le nettoyage des voies ?

En réponse, M. ASTORE indique que les voies, bien qu'étant ouvertes à la circulation publique, le prestataire n'a pas à entrer dans les propriétés privées. Cependant, lors du prochain renouvellement de contrat les prestations pourraient être revues pour y inclure ces possibilités.

- 6 - Chemin de Fabre à Gavet

Le Président demande s'il y a un vrai projet d'élargissement et de re-calibrage. La propriétaire du terrain (qui engage la surface du chemin) étant décédée depuis quelques années il serait fort souhaitable que M TPM prenne enfin ce problème en considération. Les usagers sont à bout de leur patience !

M. ASTORE nous informe que le budget annuel d'entretien des voiries n'étant que de 450.000 euros il ne semble pas que cet élargissement soit envisagé par M TPM. Pour réaliser cet élargissement, il est nécessaire d'engager une procédure d'expropriation et cela prend du temps.

- 7 - Chemin de l'Oïde :

Une autre préoccupation : quand verra-t-on disparaître les racines dangereuses le long de ce chemin ?

M. ASTORE nous informe que la commune demande aux propriétaires des pins, dont les racines envahissent le bien public, de prendre leur responsabilité et de l'assumer dans le cas ou un grave accident survient du fait de la présence de ces racines.

D'autre part la commune envisage d'allonger l'emprise des chicanes, d'étudier la réalisation de trottoirs ainsi que la mise en place d'espaces de stationnements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite nos invités à lever le verre de l'amitié.

✚ 12H00, fin de la réunion de quartier N° 5

Le secrétaire de Séance :
Francis POURCHIER

Le Secrétaire Général :
Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS :
Jean- Claude BARDELLI

Copies :

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mmes et MM. les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Nord**
- **Mme la Conseillère Régionale - M. le Conseiller Régional**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **M. le Commissaire Stéphane GARCIN de la Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police Municipale Patrick DUCHEIX**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **Agence Var Matin La Seyne sur Mer - M. DECHIFRE correspondant de Var Matin**
- **Collectif des CIL de La Seyne sur Mer**
- **Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18) - Archives CILLSOS 2018**